



Menace credirec, plus d'un an après le décès de mon père

Par **Lulusoso**, le 10/05/2016 à 15:33

Bonjour,

J'ai reçu il y a plus d'un an un appel credirec, me réclamant une dette contractée par mon père, il y a une quinzaine d'année. Mon père est décédé il y a 2 ans. Je reçois cet appel plus d'un an après son décès. Le dossier de succession est réglé depuis longtemps. Je leur explique que je ne suis pas seule, mon frère a également son mot à dire. Ils m'expliquent que peu importe, si l'un ne paye pas, c'est à l'autre de régler. J'ai contacté une association de défenses des consommateurs, qui me dit de demander l'original du contrat souscrit. Là je reçois une copie très floue d'un contrat ancien datant d'il y a 15 ans, pour lequel mon père avait pourtant souscrit une assurance décès. On nous demande d'envoyer 10 chèques. Sur les conseils d'amis, connaissant un avocat, nous décidons d'ignorer les courriers si ils ne sont pas recommandés. Je me mets en liste rouge. Mon frère lui n'a jamais eu aucun courrier de leur part.

Aujourd'hui, encore une année plus tard je reçois une lettre d'huissier du 69 me demandant de régler l'intégralité de la somme. Sur cette même lettre la phrase, si je rencontre des difficultés, merci de contacter credirec au 05.....

Bref, tout ça me fait un peu peur, que dois-je faire?

Lors de la succession le notaire a réglé ce qui restait à régler

Merci d'avance

Par **chaber**, le 10/05/2016 à 16:15

Bonjour

avez-vous parcouru le post-it sur les officines de recouvrement qui vous expliquera les méthodes employées et comment réagir.

[citation]Aujourd'hui, encore une année plus tard je reçois une lettre d'huissier du 69 me demandant de régler l'intégralité de la somme. Sur cette même lettre la phrase, si je rencontre des difficultés, merci de contacter credirec au 05..... [/citation]cet huissier est-il de votre département? (lettre simple je suppose)

Vous ne faites rien pour le moment: ne pas répondre, ne pas vous engager, ni régler même 1 euro.

Si relances courriers ou téléphoniques LRAR demandant copie du titre exécutoire

les lettres simples n'ont qu'un but d'intimidation.

Par **Lulusoso**, le **10/05/2016** à **16:46**

Merci Chaber pour votre réponse. Faut avouer qu'ils sont plutôt doués, depuis j'angoisse a l'idée qu'ils puissent bloquer mon compte ou me saisir.

Par **chaber**, le **10/05/2016** à **18:09**

Sans titre exécutoire ils ne peuvent rien faire hormis intimider et harceler pour vous faire céder